

Zeitschrift:	L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction
Herausgeber:	Fédération des architectes suisses
Band:	2 (1913)
Heft:	10
Artikel:	A propos de restaurations
Autor:	Martin, Camille
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889843

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salle IV,
chambre à
coucher



Emile
Bercher,
architecte

noirs et blancs, les meubles sont en chêne noir ci. Quelques taches de couleur font un brillant contraste avec ces nuances sombres: les étoffes à

fleurs sur les sièges, les tulipes violettes des lustres, le vert foncé des rideaux.

Bâle, mai 1913.

Edwin Strub.

A propos de restaurations.

Si peut-être l'on ne critique plus autant qu'il y a vingt ans les agissements des architectes qui restaurent les anciens monuments, cela ne veut pas dire qu'on restaure moins de nos jours. On restaure beaucoup, on restaure trop. On restaure pour toutes sortes de raisons. On restaure parce que c'est la mode. On restaure pour dépenser de l'argent, pour créer des comités, des commissions, des sous-commissions, pour donner de l'importance à une quantité de personnes qui n'en auraient pas autrement. On restaure pour ranimer les sentiments patriotiques et religieux d'une population. On restaure un monument pour connaître son histoire, pour le disséquer. Il arrive parfois qu'on restaure un édifice parce qu'il est en mauvais état. Quoi qu'il en soit, il est rarement nécessaire de stimuler le zèle des «restaurateurs». Il convient plutôt de modérer leur fougue, de diriger leur activité et de leur montrer la voie à suivre. Aussi bien vous entretiendrai-je plutôt de la manière que de la nécessité de restaurer.

Les restaurations ont ceci de particulier qu'elles ne satisfont généralement personne. En voyant

un monument récemment restauré, le bon citoyen, sentimental et patriote, s'écrie: Pourquoi m'a-t-on changé tout cela? Les gens cultivés qui se piquent d'érudition clament en chœur: Ce n'est plus «dans le style». Les artistes, tout en admettant que l'ensemble est très correct, que les détails sont archéologiquement exacts, trouvent que ça manque de vie, en un mot que ce n'est pas beau. Et pour comble les architectes eux-mêmes qui exécutent ces travaux sont rarement satisfaits de leur œuvre. Le plus souvent ils s'excusent disant: J'ai fait cela il y a dix ans, dès lors mes idées ont changé, aujourd'hui j'agirai bien différemment.

Ce manque d'enthousiasme, cette absence de satisfaction à l'égard de ces entreprises proviennent, me semble-t-il, du fait que personne — pas plus le brave citoyen que l'homme du monde ou l'artiste — ne se rend bien compte de ce qu'il entend par restaurer un monument. Chacun a sur ce point des idées vagues qu'il serait fort embarrassé de mettre lui-même en pratique. Il n'est donc point surprenant que ceux-là même qui devraient répondre à ces désirs certains ne parviennent pas à les satisfaire. On ne sait pas selon

quels principes une restauration devrait être effectuée, on ignore même si de semblables principes peuvent être formulés.

Avant d'aborder ce sujet, il importe de bien préciser quels sont les édifices qu'on restaure. Pour être admis à cet honneur insigne, pour être condamné à cette peine capitale — diront certains — un édifice doit avoir le rang de monument historique. C'est là un titre de gloire qui n'est pas conféré au premier venu. Pour le mériter, il faut présenter de sérieux états de service. Un monument historique doit en premier lieu avoir un certain âge. Il fut un temps où l'on ne s'intéressait qu'aux monuments antiques. Depuis 1830, on a pris goût aux édifices du Moyen-âge. Les archéologues traditionnels ne connaissent que ces deux périodes. Dans les commissions officielles, les vieux messieurs ne votent qu'à contre cœur des crédits destinés à consolider une œuvre de la Renaissance ou du XVIII^e siècle. Les savants dans la force de l'âge fixent à 1800 la dernière limite à laquelle un édifice puisse jouir de leurs faveurs. Les jeunes se hasardent jusqu'à 1850. Je n'ai encore jamais rencontré un archéologue de tendances plus libérales encore.

De toutes façons il est nécessaire de se montrer plus sévère à l'égard des monuments d'âge tendre que vis-à-vis des vétérans, sinon la foule des candidats serait trop compacte. On exigera d'eux des qualités artistiques plus marquées, ou bien on leur demandera d'être l'écho de grands souvenirs historiques. Les conditions d'admission varieront d'ailleurs selon les contrées. Un édifice pauvre en œuvres d'arts prendra soin — et il aura raison — d'édifices de valeur très secondaire, dont on ne tiendrait nul compte ailleurs. C'est une question de tact, de mesure, de déterminer en chaque occasion si un monument mérite ou non d'être entretenu, consolidé ou réparé selon des règles particulières, d'être restauré en un mot.

Si l'on peut à la rigueur s'entendre sur le choix des édifices qui méritent d'être restaurés, il est beaucoup plus difficile de se mettre d'accord sur le traitement qu'ils doivent subir, sur la manière de restaurer. En vérité il est une façon de procéder qui devrait, semble-t-il, contenir tout le monde. Bien restaurer, disent certains, c'est ne pas restaurer du tout. Le plus illustre représentant de cette doctrine était, comme on le sait, Ruskin. « Il est impossible, écrivait l'auteur des Sept lampes de l'Architecture, aussi impossible que de ressusciter les morts, de restaurer ce qui fut jamais grand et beau en architecture.... Ne parlons pas de restauration, la chose n'est en

somme qu'un mensonge. » Et ailleurs: « La conservation des monuments du passé n'est pas une simple question de convenance ou de sentiment, nous n'avons pas le droit d'y toucher. Ils ne nous appartiennent pas, ils appartiennent en partie à ceux qui les ont construits, en partie à toutes les générations d'hommes qui viendront après nous. Ce que nous aurons construit nous-mêmes, libre à nous de l'anéantir, mais ce que d'autres hommes ont accompli au prix de leur vigueur, de leurs richesses et de leur vie, reste leur bien. Leurs droits ne sont pas éteints avec leur mort. Ils appartiennent à tous leurs successeurs. » Ces paroles expriment avec éloquence l'idéal de tous ceux qui aiment les anciens monuments, aussi n'aurai-je pas le courage de les soumettre à une critique impitoyable. Sans doute, restaurer c'est entreprendre une tâche irréalisable, restaurer c'est mentir, restaurer c'est commettre une injustice. Et cependant, n'est-ce pas souvent laisser disparaître tout souvenir d'une époque glorieuse, que de ne pas restaurer un monument, et n'est-ce pas agir contrairement aux lois du simple bon sens que d'obliger des êtres humains à vivre dans des demeures délabrées. En dépit de tous les principes, il est des cas où, bon gré mal gré, il faut restaurer.

Si vous avez jamais visité les ruines d'Avenche et si vous avez comparé, dans votre imagination, les amas de pierres qui subsistent encore aux murs d'autrefois, vous aurez eu conscience de la rapidité avec laquelle ces vestiges disparaissent. Abandonnés à leur sort, dans dix ans, dans vingt ans peut-être, ils n'existeront plus. Aventicum ne vivra plus que par les descriptions des archéologues. Malgré toutes les protestations des littérateurs, ne vaut-il pas mieux que dans les vergers, sur le flanc des coteaux qui entourent la vieille cité, se dressent encore les murailles qui racontent une histoire. Elles seront recouvertes d'une vilaine couche de ciment grisâtre, elles n'auront plus une silhouette décomposée et chancelante, elle ne seront plus des documents authentiques, c'est vrai. Mais elles seront là. A tous ceux qui ne lisent pas les savants mémoires, qui ne déchiffrent pas les plans minutieusement exacts, elles diront chaque jour que sur l'emplacement de la modeste bourgade qu'ils habitent ou qu'ils parcouruent en visiteurs pressés, s'élevait jadis une cité romaine. Pour ceux qui trouvent inutile de rappeler à une nation les souvenirs de son passé, la conservation de ruines est superflue. Mais pour ceux qui accordent aux enseignements de l'histoire une certaine valeur, la restauration des seuls témoins visibles de cette histoire me semble être un devoir

auquel il est difficile de se soustraire. Il importe d'ailleurs d'agir avec tact, avec discrétion; ceci est l'affaire des spécialistes, je ne veux point exposer ici les procédés qu'ils emploient. Je me borne à constater que, dans certains cas, il faut restaurer des ruines.

A plus forte raison est-il parfois nécessaire de restaurer des édifices qui ont conservé jusqu'à nos jours leur rôle d'habitation, qui ne sont pas, comme les ruines, des monuments morts, mais qui sont des monuments vivants. Cet hôtel de ville, cette demeure patricienne, ne sont pas seulement des documents d'une époque disparue, des pièces d'archives qu'on doit traiter avec respect, ce sont des

bâtiments utiles qui ne peuvent conserver toujours un aspect dégradé, qui demandent parfois à être transformés ou agrandis pour répondre aux besoins actuels de leurs occupants. On a beau dire qu'il est impossible de restaurer, qu'on n'a pas le droit de restaurer, on n'en voit pas moins se poser à chaque instant des problèmes qu'il est nécessaire de résoudre. Qu'on le veuille ou non, au jour où l'on est placé en face d'une tâche parfaitement définie, la question n'est pas de savoir si l'on peut restaurer, mais bien plutôt comment l'on doit restaurer? Question troublante, embarrassante au plus haut degré, mais à laquelle il faut trouver une réponse.

Camille Martin.

CHRONIQUE SUISSE

Berne. Agrandissement de l'Hôpital de l'Ile.

Le Gouvernement bernois a soumis au Grand Conseil les projets d'agrandissement de l'Hôpital de l'Ile. Ceux-ci comprennent: 1^o Un bâtiment renfermant des locaux pour instruments, stérilisation, etc., devisé, avec le mobilier, à fr. 48,500. 2^o Un bâtiment renfermant des salles de travail pour assistants, et un agrandissement des cliniques, devisé, avec installations intérieures, à fr. 18,500. 3^o Un bâtiment pour recherches expérimentales (écuries), devisé, avec les installations, à fr. 5000. Le crédit total s'élève à la somme de fr. 72,000.

Berne. Restauration de l'église du St-Esprit et quai des Alpes.

Le Conseil communal a voté un crédit de fr. 56,000 pour la restauration des façades ouest et nord de l'église du Saint-Esprit et un crédit de fr. 38,000 pour exécuter la promenade des Alpes, devant le Berner Hof.

Coire. Tour d'Obertor.

Cette tour va être restaurée d'après le projet de l'architecte Willi. Le Conseil communal a déjà approuvé les plans. Les modifications nécessitées par la création d'un logement auront pour conséquence une amélioration de la silhouette de la tour qui sera mieux en harmonie avec l'ensemble de la ville.

Genève. Assemblée générale du «Heimatschutz».

La ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque tiendra son assemblée annuelle à Genève le dimanche 29 juin. En plus de la séance plénière à la salle du Grand Conseil, le programme prévoit une visite des monuments de la ville, sous la direction de personnes compétentes, et une excursion dans les environs, le dimanche après midi.

Genève. Restauration de l'annexe de l'hôtel de ville.

Depuis fort longtemps, l'administration cantonale, logée un peu à l'étroit dans l'ancien hôtel de ville, a dû installer des bureaux dans des bâtiments voisins. L'un de ceux-ci, une ancienne maison bourgeoise de la fin du XVII^e siècle, avait été passablement maltraité lorsqu'il avait été aménagé en vue de recevoir des services publics. Il avait été surélevé et allourdi par des adjonctions disgracieuses, sa porte d'entrée avait été en partie masquée sous une marquise fort disgracieuse. Sans perdre le bénéfice pratique des transformations exécutées il y a une trentaine d'années,

l'architecte cantonal, M. Franck Martin, a su rendre à l'édifice une certaine unité, il a mis sa façade en harmonie avec celles des bâtiments voisins. Cette restauration, conduite avec goût et avec conscience, fait grand honneur à son auteur.

Lausanne. Association d'artistes décorateurs.

Le 24 mai dernier, une vingtaine d'artistes de la Suisse romande se réunissaient à Lausanne, à l'hôtel de la Paix, en vue de jeter les bases d'une nouvelle association de décorateurs. Dans cette première assemblée préparatoire, il a été décidé de confier l'élaboration des statuts à une commission composée de MM. Angst, de Saussure, Braillard, Bastard, Eplatenier, Jeanneret et Gallet et de M^{es} Giacomin et Gross. Une assemblée constitutive aura lieu à Fribourg le 26 juillet. Au cours de la discussion, diverses questions ont été agitées. Certains orateurs auraient voulu rattacher l'association à la Société des peintres et sculpteurs suisses; d'autres préféreraient lui voir suivre les traces du «Werkbund», en établissant une plus grande union entre l'art, l'industrie et le public. Finalement la résolution suivante a été votée à l'unanimité: La Société des artistes décorateurs a pour but de faire entrer l'art dans la vie, à l'exemple du «Werkbund», mais avec tendances romandes.

Lugano.

Dans le concours ouvert par la ville pour embellir extérieurement l'église de Lugano, le projet de M. G. Bordinotti, architecte à Lugano, l'a emporté sur ceux de dix autres concurrents.

Nyon. Monument Edouard Rod.

L'assemblée générale de l'association constituée pour éléver un monument à la mémoire d'Edouard Rod, a pris, dans sa séance du 31 mai dernier, des décisions importantes. Le Comité a préavisé pour que le monument fut placé au point le plus large de la charmante avenue de platanes qui conduit de l'Esplanade des Marronniers au Château, en face d'un panorama grandiose. Sans avoir recours à la formalité coûteuse d'un concours, le Comité propose de confier l'exécution du monument à MM. Angst, sculpteur, et Braillard, architecte B. S. A.

Ces deux artistes ont exposé leur projet sous la forme de deux maquettes en plâtre et d'un dessin perspectif. Il s'agit d'étaler contre le mur de la promenade un banc architectural en granit de Baveno, lequel sera surmonté d'un bas-relief où six personnes symboliseront les principales étapes de l'œuvre de Rod. À gauche et à droite figurent les titres de ses romans les plus célèbres. Au-dessus, un médaillon montrant l'écrivain de profil.

Les auteurs du projet ont tenu à faire quelque chose de très simple en rapport avec l'emplacement où l'œuvre doit figurer. La terrasse, par sa forme allongée, exclut tout monument en ronde-bosse. Le banc a été préféré,